

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

HYGIENE GENERALE ET HOSPITALIERE			
Code	PAEG2B76ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre à l'étudiant de conscientiser sur l'importance de l'hygiène générale dans tous les milieux professionnels possibles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant en ergothérapie doit être capable, seul

- (1) de connaître les principaux modes de transmission des micro-organismes
- (2) de connaître les mesures d'hygiène protectrices pour le patient et pour lui-même en tant que futur professionnel, les différents protocoles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B76ERGA Hygiène générale et hospitalière 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B76ERGA Hygiène générale et hospitalière 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène générale et hospitalière			
Code	16_PAEG2B76ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sabrina ALBERGONI (sabrina.albergoni@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours doit permettre aux étudiants de participer activement au programme de lutte contre les infections nosocomiales.

L'étudiant(e) apprendra les mesures d'hygiène destinées à prévenir les infections et ce, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement.

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable seul :

- d'identifier et de comprendre les dimensions micro-, méso- et macro-environnementales comme facteurs extrinsèques soutenant l'occupation humaine,
- de connaître les principaux modes de transmission des micro-organismes,
- de connaître les mesures d'hygiène protectrices pour le patient et pour lui-même en tant que futur professionnel, les différents protocoles.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction - Objectifs - Plan - Mode d'évaluation

Epidémiologie de l'infection

L'hygiène: principes de base

L'hygiène du malade

L'hygiène du personnel soignant

L'hygiène des mains : la procédure et recommandations de l'OMS du lavage des mains

L'hygiène de l'environnement et de l'espace de soins

Les risques infectieux pour l'ergothérapeute

La tuberculose; les hépatites et le sida; les coupures accidentelles, etc.

L'organisation des mesures d'hygiène en milieu hospitalier (comité d'hygiène, circuits,...)

Les différents types de prévention

Démarches d'apprentissage

Présentation Power Point

Démonstration du matériel utilisé dans le lavage des mains et de l'hygiène du personnel

Faire appel à leurs représentations de l'hygiène et leurs connaissances

Dispositifs d'aide à la réussite

Sur sollicitation de l'étudiant, des compléments de matière enseignée peuvent être organisés avec l'enseignant.
Examen blanc à disposition sur connected à la fin des heures de cours.

Ouvrages de référence

P. VEYSSIER: Les infections nosocomiales, Abrégés, Editions Masson, Paris, 1998;
M. LE HEURT - H. GOMILA - S. GIROT - M-J. RAFAOUI: Nouveaux cahiers de l'infirmière, Cahier n° 5: Hygiène, Editions Masson, Paris,1995;
SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE, Prévention des infections associées aux soins et maîtrise de la résistance par la promotion de l'hygiène des mains, OMS, Campagnes nationales 2010-2011;
Recommandations en matière d'hygiène des mains durant les soins, Conseil Supérieur de Santé, Janvier 2009 CSS N° 8349. Disponible sur : "http://www.health.belgium.be/filestore/.../CSS_8349_FR_16594538_fr.pdf"

Supports

Les supports sont associés à des ressources diverses que les étudiants et/ou l'enseignant vont utiliser dans le cadre de l'activité d'apprentissage : notes de cours, présentation PowerPoint©...
Des notes peuvent être mises à disposition des étudiants sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation certificative sous forme d'examen écrit: questions à choix multiples ou vrai-faux; Sessions Janvier - septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).